

DÉVELOPPEMENT DURABLE



● Les partenaires et la Ville de Paris, lors de la signature de la charte pour le développement de l'occupation temporaire.

CHARTRE D'OCCUPATION TEMPORAIRE : INSUFFLER DE LA VIE ET DE LA CULTURE !



● L'association Atelier 21 promeut le low-tech : un ensemble de techniques simples, pratiques et économiques. Son objectif : permettre de fabriquer ou réparer soi-même les objets.

Le 26 août 2019, la Ville de Paris et une quinzaine de partenaires publics et privés, dont la SEMAPA, ont signé une charte pour le développement de l'occupation temporaire..

Le principe est simple mais innovant: repérer des sites urbains en attente de reconfiguration pour y développer des projets temporaires. L'occupation temporaire permet ainsi d'éviter de "geler" des bâtiments ou des entreprises en attente d'aménagement, de mêler différents types d'acteurs et d'usages, d'expérimenter et de loger des structures associatives ou de l'économie sociale et solidaire. La Charte pour le développement de l'occupation temporaire est régie par huit principes clés. L'idée est notamment de favoriser la diversification des activités sur le site choisi, afin de développer la mixité des usages et des usagers. Comme sur le site des Grands Voisins, dans le 14^e, l'occupation temporaire doit ainsi permettre à des organismes sans but lucratif et de l'économie sociale et solidaire de trouver un espace pour leurs activités. La SEMAPA, qui s'est engagée dans cette action, travaille en continu à vérifier sur ses opérations les sites disponibles pour l'occupation temporaire. De même, dans le quartier Bruneseau, un projet d'occupation temporaire est en cours d'installation. C'est la

coopérative d'intérêt collectif Plateau Urbain, membre du groupement Nouvel R, lauréat de l'appel à projets urbains innovants Inventer Bruneseau, qui est chargée de sa mise en oeuvre. « Nous allons notamment créer plusieurs espaces partagés en pieds d'immeubles, dans les locaux des commerces pas encore occupés. L'idée est de préfigurer les usages du futur quartier, en y organisant des événements culturels, festifs, artistiques », explique Paul Citron, directeur du développement de Plateau Urbain. Il ajoute : « il s'agit de faire en sorte que ce quartier puisse exister avant que les bâtiments soient livrés, car il y a déjà des usagers, étudiants ou ouvriers des chantiers par exemple ». La permanence du projet, qui héberge Plateau urbain et l'association Atelier 21, spécialisée dans la promotion des énergies low tech et partenaire du projet, vient d'être ouverte au niveau de l'allée Paris-Ivry. Dès le printemps, des événements culturels ou festifs pourront ainsi être organisés sous le périphérique. A l'issue de l'occupation temporaire, dans plusieurs années, un espace pérenne verra le jour au sein de la Cité Kagan.